

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-192 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 12 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 5 décembre 2024 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

N'a pas pris part au vote : Daniel FABRE.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Patricia GRIMAL (à Liliane FALCON), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Fabrice VENET (à Jean-Louis GUYADER), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD).

Etaient excusés et suppléés : Max ORSET (par Philippe DEYGOUT), Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Marie-Claude REGACHE, Daniel BEGUET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Jean ROSET.

Objet : Signature d'un contrat en quasi-régie avec la SPL ALEC Ain pour la poursuite des accompagnements économe de flux dans le cadre de la démarche IMPACTE – Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Énergétique – 2025 - 2027

VU la délibération n°2021-062 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain en date du 4 mars 2021 décidant l'entrée au capital de la SPL ALEC AIN ;

VU la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, reconnaissant le rôle des Agences Locales de l'Énergie et du Climat, en tant qu'organismes d'animation territoriale qui conduisent des activités d'intérêt général favorisant, au niveau local, la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 14 octobre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2024 ;

Mme Françoise VEYSSET-RABILLOUD, conseillère communautaire déléguée au Plan Climat Air Énergie Territorial et au Contrat d'Objectif Territorial, indique que la maîtrise des consommations d'énergie représente un enjeu majeur au regard du contexte actuel de coût énergétique et de dérèglements climatiques.

La rénovation énergétique a ainsi été identifiée comme l'un des 5 enjeux du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, approuvé par délibération en octobre 2020 (2020-187). La diminution des consommations des bâtiments publics (souvent exclus des subventions) constitue l'une des actions prioritaires définies pour répondre à cet enjeu.

.../...

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a signé en 2022 un contrat quasi-régie avec la SPL ALEC Ain pour initier et conduire le projet IMPACTE - Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Energétique - visant à accompagner les communes dans la mise en œuvre de projets de transition énergétique ambitieux sur leur patrimoine (délibération n°2022-081 validant la signature du contrat quasi-régie puis délibération n°2023-029 validant l'établissement d'un avenant en 2023).

Conclu pour une période de 12 mois (à compter du 1^{er} janvier 2022) et renouvelable deux fois, ce contrat quasi-régie arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Depuis ce lancement, 38 communes se sont engagées dans la démarche pour des accompagnements de travaux énergétiques évalués à 4,81 millions d'euros, 35 % d'économies d'énergie en moyenne et 284 tonnes de GES évitées au total.

D'autre part, avec 8 nouvelles communes intégrées au dispositif en 2024 et le démarrage de certains accompagnements, le dispositif présente toujours un vif intérêt et les besoins restent prégnants.

Afin de poursuivre l'accompagnement des communes dans les économies d'énergie de leur patrimoine, il est proposé d'établir un nouveau contrat quasi-régie avec la SPL ALEC Ain pour une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027).

D'autre part, afin de permettre une meilleure adaptation de l'accompagnement au besoin des communes tout en conservant les orientations « socles » du dispositif, deux modalités de service sont proposées dans le cadre de ce nouveau contrat quasi-régie :

- Un service de base composé : d'un bilan énergétique tous les 6 ans, un suivi énergétique par an, la mise à disposition d'un interlocuteur de confiance ainsi qu'une proposition d'instrumentation pour des actions sans travaux ;
- Des accompagnements à la carte : les communes pourront être accompagnées sur des thématiques élargies et spécifiques au besoin / la configuration du patrimoine de la commune (confort d'été, assistance à maîtrise d'usage...).

Ces deux modalités pourront être mobilisées selon un volume de 150 jours d'accompagnement par an, correspondant à un montant annuel de 75 000 €.

Il est à noter que le dispositif vise l'accompagnement du patrimoine communal, toutefois, le patrimoine de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain peut également y être éligible.

Les orientations du projet d'accompagnement, engagements et modalités de mise en œuvre sont détaillés au sein du contrat quasi-régie annexé à la présente délibération.

M. Daniel FABRE ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la signature d'un contrat en quasi-régie avec la SPL ALEC Ain pour la poursuite des accompagnements économe de flux dans le cadre de la démarche IMPACTE – Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Energétique – 2025 – 2027 annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 décembre 2024
Publiée le 17 DEC. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

